

Dossier agressions et fortes chaleurs :

le SNICA-FO intervient auprès du Secrétariat général du Gouvernement

Le SNICA-FO a assisté le 19 septembre au CHSCT des DDI, instance placée auprès du Secrétaire Général du Gouvernement.

Lors de la présentation du bilan social des DDI, document qui recense, entre autres, les accidents de service, notre organisation syndicale est intervenue pour souligner la fréquence alarmante des violences faites aux IPCSR lors de leur mission de service public.

Tout en rappelant la publication par la DSR d'une note dédiée le 04 juillet dernier, nous avons souligné l'aberration qui consiste à préconiser des audits de sûreté sur les centres d'examen uniquement lorsqu'une agression est survenue. Cette démarche doit à contrario précéder de tels événements et être envisagée comme une action préventive et systématique dans tous les départements. En effet, alors que nos représentants locaux ont sollicité par courrier les directeurs départementaux pour ce faire, il apparaît que beaucoup de services déconcentrés ont négligé le dossier ou opposé une fin de non-recevoir.

Serge Duval, DSAF (directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre), s'est engagé à se rapprocher de la DSR pour évoquer ce point. Le SNICA-FO a mentionné que les directeurs départementaux, responsables de la communauté de travail DDI en tant qu'autorité fonctionnelle des IPCSR et DPCSR, avaient l'obligation de veiller à la sécurité de leurs agents et qu'à ce titre, il leur appartenait de déclencher ces audits de façon systématique, quelle que soit la rédaction de la note de la DSR. De même, le DSAF, en tant responsable de l'animation des services déconcentrés du Premier ministre et de la gestion des DDI, a toute compétence pour impulser cette consigne auprès des directions départementales.

En ce qui concerne les fortes chaleurs, le SNICA-FO a dénoncé la passivité de nombreuses directions pour rendre les conditions de travail des IPCSR plus supportables. Nous observons également une inégalité de traitement alors que certains agents des DDI sont autorisés, à juste titre, par leur chef de service à quitter leur poste de travail plus tôt. Notre organisation syndicale a alors rappelé au DSAF l'ensemble de ses revendications sur ce thème (lien sur <http://www.snica-fo.org/idea/details.aspx?i=1322>), soulignant la nécessité d'envisager une programmation spécifique sur l'ensemble de la période estivale pour prévenir les désagréments liés aux épisodes de températures excessives. L'objectif consiste bien entendu à augmenter les temps de pause nécessaires à une bonne hydratation notamment. Il a été rappelé par la même occasion que tout employeur était tenu, par la réglementation, de tenir à disposition de ses salariés de l'eau fraîche et potable. Le SNICA-FO revendique l'installation de fontaines sur les centres d'examen ou la mise à disposition de bouteilles d'eau pendant ces périodes éprouvantes pour l'organisme. Sur ce point, le directeur s'est engagé à rappeler cette obligation aux services déconcentrés. En ce qui concerne la programmation spécifique

estivale, le DSAF prendra l'attache de la DSR. Le SNICA-FO veillera, comme à son habitude, au suivi du dossier par l'Administration.